



La filiation interdite

Au delà des 1001 dispositions destinées à protéger le mariage d'une quelconque égalité avec le Pacs, le refus d'ouvrir le texte à la filiation demeure la disposition la plus discriminatoire mais bien entendu la plus acclamée, à droite comme à gauche.

Comment justifie-t-on dans une république— qui plus est celle qui a le culot de se prendre pour la patrie des Droits de l'homme— pareille discrimination ? Comment peut-on, avec autant d'assurance et sans la moindre gêne, se faire le chantre de l'inégalité ? Bref, comment se fait-il qu'une émeute d'homosexuels n'ait pas encore immolé la république ? Première astuce : on évacue la question en prétextant que l'opinion publique n'est pas prête. Faux ! A ses débuts, le CUC (seul projet à prévoir ne serait-ce que l'aménagement de l'autorité parentale) recueillait 72 % d'opinions favorables. Bilan, les législateurs l'ont passé à la trappe. Et quand bien même l'opinion serait un chouilla à la traîne, c'est quoi au juste le rôle d'un politique ? Rattraper avec une petite cinquantaine d'années de retard l'évolution des mœurs, comme on est entrain de le faire avec le Pacs, ou essayer de convaincre le pays de la nécessité de progresser ? Madame la ministre et Garde des Sceaux, Elisabeth Guigou, a choisi : *"Nous ne voulons pas d'un mariage pour homosexuels qui ouvrirait aussitôt le débat sur la filiation. La société ne peut accepter que des homosexuels puissent avoir des enfants"* Ah, si la société ne peut pas l'accepter, c'est différent ! Ce n'est pas comme si un gouvernement de gauche menait une politique frileuse, antidémocratique, discriminatoire... Mais, au fait, comment sait-on que la société n'est pas prête ? Et surtout, comment argumente-t-on si un tortu de démocrate vient demander des comptes au nom de l'Égalité et du Progrès ? Là aussi, c'est très simple. On envoie en première ligne quelques intellectuels, histoire de noyer le débat et déterrer quelques vieux concepts qu'on déformera et bricolera en fonction des besoins. Bien avant que les ligues de vertu ne songent à monter au créneau, bien avant que la droite ne songe à dénoncer le Pacs comme "un mariage-bis", la Fondation Saint-Simon ne s'était pas privée d'ouvrir le feu en publiant une note à l'encontre du Contrat d'union sociale signée d'Irène Théry (octobre 1997). Le

texte aurait pu s'en tenir à quelques critiques légitimes sur le projet, à quelques remarques bienvenues dans ce débat de société, mais la sociologue a souhaité entrer en terrain miné : celui de la filiation. Féministe, on s'attendait à ce qu'elle aborde le sujet de façon constructive ou du moins "constructionniste". Stupeur, au lieu de ça, Théry s'est employée à justifier l'interdit de filiation qui frappe les couples homosexuels — et dans le même temps leur accès au mariage — en déterrants un bon vieux naturalisme : la différence des sexes ! *"Au coeur de la différence symbolique des sexes se trouvent l'institution du mariage et de la filiation. A travers eux, le droit dessine l'ordre généalogique qui inscrit chaque être humain dans sa double lignée paternelle et maternelle"*, c'est pourquoi Théry défend le *"soutien historique de préserver de façon vivante l'institution de la différence du masculin et du féminin"* (Sic !) En d'autres termes, elle prévient contre toute tentation d'ouvrir le mariage, érigé en temple de la filiation, à des couples unisexués et donc biologiquement inféconds.

L'ordre naturellement culturel d'Irène Théry

L'affirmation comporte plusieurs aspects pour le moins déroutants dans la bouche d'une féministe. Le MLF, je pense notamment à toute l'équipe de *Question féministe*, a dès les années 70 démonté les mécanismes faisant du mariage l'institution de l'appropriation d'une femme par un homme (ce qui ne risquerait pas d'arriver dans un mariage homosexuel !). Côté filiation, Colette Guillaumin a remarquablement étudié *"l'appropriation des produits du corps"* des femmes, l'obligation de reproduction que sous-entend pareil contrat. Trente ans plus tard, non seulement Irène Théry ne songe pas une seconde à critiquer la vocation basement nataliste du mariage mais elle élève l'appropriation *"des produits du corps"* au rang d'ordre symbolique devant être préservé ! Sans le moindre complexe, elle affirme que le mariage n'est pas simplement l'or-

ganisation d'un lien entre deux personnes mais se justifie en fonction de la capacité reproductrice de l'espèce humaine de ces deux personnes, de leur inscription dans l'ordre généalogique de l'espèce ! La droite n'aurait pas dit mieux. Pardon. La droite aurait ficelé le tout par une référence à la sacro-sainte nature. Chose qu'Irène Théry est trop cultivée pour écrire. Féministe (ne l'oublions pas), elle ne peut ignorer la charge idéologique et naturaliste qui pèse dans la *"différence des sexes"*. Elle le sait, ce concept a été construit socialement pour enfermer les femmes dans une soumission dorée, une cage en forme de déterminisme : tu as des seins, tu es naturellement faite pour allaiter et donc élever des enfants, bla... Elle l'écrit elle-même : *"la différence du masculin et du féminin n'est pas naturelle (...) mais culturelle"*. Conclusion ? Là aussi, elle vaut le détour... Si la nature est un mythe, qui plus est un mythe discriminant, c'est donc *"pour préserver la culture"* qu'Irène Théry désire maintenir les discriminations découlant de l'ordre naturel ! Il fallait oser. La différence des sexes est morte, vive la différence des sexes ! Tel pourrait être le slogan de la pensée d'*"égalité dans la différence"*—mais qui au nom de la différence maintient l'inégalité—d'Irène Théry.

C'est ainsi. Ceux qui sont prêts à reconnaître les mécanismes oppressants de la différence, dès lors qu'il s'agit d'*"hommes"* et de *"femmes"*, n'ont pas la même intelligence quant il s'agit d'*"hétérosexuels"* et d'*"homosexuels"*. Un peu comme si les communistes s'acharnaient toujours à vouloir penser l'oppression en termes de *"patrons"* contre *"ouvriers"* et jamais comme un rapport de force entre *"hommes"* et *"femmes"*... Certains intellectuels doivent pouvoir comprendre qu'en enfermant l'espèce humaine dans la différence des genres après celle des sexes, il prolongent l'oppression des femmes à celle des homos. En principe, ils devraient. En pratique, leur raisonnement bute dramatiquement. Alors homophobe Irène Théry ? Même pas. Bien sûr, elle n'échappe pas à un certain anti-communautarisme primaire comme lorsqu'elle affirme que *"les premiers partisans du CUS sont les plus communautariens (sic !) des militants de la cause homosexuelle !"* (il

est vrai qu'en ce qui concerne l'anti-communautarisme refoulé, elle n'a eu qu'à puiser dans Frédéric Martel, également publié par la Fondation Saint-Simon !). Bien sûr, on peut être choqué par le ton infantilisant qu'elle utilise quand il s'agit de prétendre que les homos sont les premiers à ne pas vouloir ce qu'elle juge bon de ne pas leur donner... Mais enfin, avant de s'empêtrer dans une théorisation du non accès des couples homosexuels à la filiation, Irène Théry prend tout de même la défense du couple homosexuel. Poussée dans ses retranchements, elle n'est même pas loin d'être favorable à l'ouverture de l'adoption (voir entretien). En fait, plus qu'une quelconque méfiance à l'égard des couples homos, il semble que ses principales réticences viennent en partie d'une peur — assez irrationnelle — liée aux Procréation médicales assistées (ce concept dont les initiales, PMA, terrorisent décidément la gauche). Enfin et surtout, la clé de ce différentielisme bâtard (qui ne se convainc pas lui-même), de toutes ces incohérences théoriques pourrait bien se trouver au cœur d'un autre débat de société, celui de la parité.

Quand la parité marche sur le Pacs

Ce n'est pas un hasard si un certain nombre de féministes se sont remises à monter au créneau de la différence des sexes, crachant au passage sur l'indifférenciation homosexuelle. Le ralliement à la parité ne devait être que stratégique, pourtant il a bien fallu justifier ce principe différentialiste par excellence. Et donc redevenir différentialistes, parfois — mais hélas pas toujours — à contrecœur. Que dire de la fougue avec laquelle Sylviane Agacinski s'est employée à stigmatiser l'homosexualité, principalement masculine, pour remettre à la mode le bon vieux principe de complémentarité entre le masculin et le féminin ! Le tout en parfaite connaissance de cause discriminatoire : *“On me reprochera sans doute de considérer ici comme naturelle cette dépendance mutuelle, et donc d'admettre implicitement que l'humanité est naturellement ‘hétérosexuelle’. J'assume ce point de vue comme relevant de l'évidence. Les humains, universellement sexués, sont généralement animés du désir de l'autre et dépendant de cet autre pour procréer, ce qu'ils désirent en général. L'intérêt exclusif pour le même sexe est accidentel”*. Je passerai sur les autres passages à se taper la tête contre les murs où Sylviane

Agacinski fantasme sur l'“angoisse homosexuelle du mixte” et le désir du même des homosexuels, une psychologie de supermarché également présente chez Irène Théry. Robin Camillo analyse très bien dans *Têtu “le quiproquo sur lequel toute la réflexion de Sylviane Agacinski est fondée : la confusion perpétuelle entre universel et général. En réalité, Agacinski substitue à l'andro-centrisme une autre forme de hiérarchie sexuelle, l'hétérocentrisme : l'universalisme masculin dont les femmes se sentent exclues est remplacé par un universalisme hétérosexuel qui exclut, de fait, les homosexuels”*. Et pour cause : *“A partir du moment où l'on justifie la parité par la complémentarité des sexes, l'homosexualité devient encombrante”*. Il faut donc la tenir à l'écart de l'universalisme quitte à redécouvrir les bonnes vieilles méthodes utilisées par les hommes pour tenir les femmes à l'écart de ce même universalisme en les réduisant à une caractéristique biologique. En l'occurrence, leur stérilité. Élément biologique à qui ces demi-penseurs ne trouvent pourtant aucune pertinence dès lors qu'il s'agit de couples hétérosexuels !



L'universalisme de bas étages et ses conséquences

Un pas est franchi. Il peut décomplexer tous les inégalitaires, les dominants, les normatifs du monde. Guy Cocq d'*Esprit* refuse de mettre sur le même plan les couples hétérosexuels et homosexuels à cause de cette différence sur LCI, Pierre Legendre parle de la “fin de la civilisation” dans le *Monde de l'Education*, Tony Anatrella, penseur fétiche de la droite catholique, dit bien pire, toujours sur LCI... Mais comment peut-on inviter Tony Anatrella ! La seule personne que la chaîne a trouvé pour défendre un point de vue adverse, c'était Irène Théry ! Au bout du compte, à droite comme à gauche, tous sont bien d'accord. Tout le monde le dit, le répète, le Pacs ne doit en aucun cas permettre la filiation à ces

couples différents et DONC INÉGAUX que sont les homosexuels. Dans la foulée, personne ne songe même à aménager l'autorité parentale. Pourtant, n'en déplaise aux défenseurs de mère nature, il existe d'ores et déjà des enfants élevés par des couples homosexuels. Demain, grâce au manque de courage de nos intellectuels et de nos politiques, ils continueront de voir leur parenté prisonnière du vide juridique et leurs enfants ballottés au gré de l'homophobie instituée.

Ouf ! ?

Demain les citoyens continueront donc à avoir les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits. Selon avec qui et comment ils ont des relations sexuelles, les uns auront droit à la filiation, à l'adoption, les autres auront l'obligation de mentir, de trahir leur sexualité pour être parent. Demain, comme hier, il y aura les hétérosexuels, stériles ou non, mais déclarés dignes d'élever des enfants parce que féconds dans l'absolu... et ceux “inféconds” à qui on ne veut même pas confier la progéniture abandonnée par les premiers. Ouf ! Demain, comme hier, des milliers d'enfants pourront continuer à

tomber comme des mouches aux quatre coins du globe sans qu'une saleté de couple non mixte vienne leur offrir un toit et une famille en France ! Ouf ! N'en déplaise aux démocrates de demi-mesure, n'en déplaise aux intégristes des droits des foetus mais pas des enfants, c'est bien cette réalité que couvre d'un voile leur hypocrisie. L'ordre symbolique, l'inscription dans le marbre d'une généalogie mixte, tous les “naturalismes” que l'on a

vu resurgir avec la force de l'arriération et la bêtise des évidences construites ne sont pas simplement ridicules, ils oppriment le bonheur de familles ou de futures familles. D'ici quelques années des historiens, plus ou moins compatissants, se pencheront avec une grande curiosité anthropologique sur ces moments de l'histoire humaine où des législateurs ont énoncé aussi clairement qu'un enfant condamné à mourir de faim était plus heureux qu'un enfant adopté et élevé par deux hommes ou de femmes dans un pays développé. En attendant, pour tous les couples homos qui veulent à ce prix un enfant, il reste les bonnes vieilles astuces. Epouser un hétéro, pondre un enfant et divorcer quelques temps après. C'est en tous cas ce que les législateurs semblent conseiller.

Caroline Fourest